

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 février 2021

Lancement du Conseil stratégique des industries de santé 2021 (CSIS) : faire de la France la 1^{ère} nation européenne innovante et souveraine en santé.

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre Déléguée auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargée de l'Industrie, ont lancé ce 11 février le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) 2021. Ce Conseil a pour ambition de faire de la France la 1^{ère} nation européenne innovante et souveraine en santé.

La pandémie ne cesse de nous rappeler la nécessité de disposer d'une recherche et d'une industrie de santé innovante et forte en France afin de permettre le développement rapide d'innovations au service des patients, et de favoriser notre souveraineté en matière sanitaire et de production des produits de santé. Elle a également révélé à tous l'ampleur des progrès scientifiques et médicaux en cours, des enjeux d'innovation pour le soin, la prévention et le diagnostic, et l'importance pour la France d'être bien positionné dans la compétition internationale pour attirer les investissements, les financements et les talents dans le secteur de la santé.

Après des décennies de recul de la place de la France dans le secteur pharmaceutique, le Président de la République a fait des industries de santé une priorité depuis le début du quinquennat. Le Gouvernement a ainsi lancé depuis 2017 des réformes ambitieuses pour redonner à la France toute sa place au cœur de l'Europe pour investir, produire, croître et exporter. Dans le cadre de cet agenda de réformes, **le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) 2018** a permis d'apporter des réponses sectorielles, précises, efficaces. Il a permis notamment d'améliorer et de simplifier l'accès des produits de santé au marché en accélérant la diffusion des innovations. La gestion de la COVID a mis en lumière le rôle critique de ce secteur. Le secteur de la santé a ainsi été intégré dans les secteurs prioritaires du plan de relance, afin de mieux sécuriser notre production en produits de santé et de soutenir les innovations qui permettront à la France de se positionner à la frontière technologique du secteur.

C'est dans ce contexte que le Président de la République a fixé au CSIS 2021 un objectif ambitieux : faire de la France une nation leader en matière d'industrie et d'innovation en santé.

Pour établir un véritable et ambitieux schéma d'orientation « santé-Innovation 2030 », 5 priorités ont été fixées:

- **Assurer une recherche fondamentale d'excellence et interdisciplinaire**, capable d'alimenter l'innovation d'un flot continu, mais aussi assurer une continuité de la recherche fondamentale à la recherche clinique.
- **Catalyser l'innovation** : la France est riche de nombreuses jeunes entreprises innovantes ; le CSIS 2021 sera l'occasion de poser les jalons d'un dispositif permettant de sécuriser ces innovations en santé, d'améliorer l'accès au financement et faciliter le maintien du développement dans notre pays, y compris durant les phases risquées et à forte intensité capitaliste.
- **Améliorer l'accès au marché** des produits innovants afin de les rendre disponibles plus tôt pour les patients et renforcer l'intégration de ces innovations dans le parcours de soin.
- **Soutenir l'industrialisation des produits** dans la prolongation des objectifs de relocalisation des sites de production poursuivis dans le cadre de France Relance, pour

disposer de capacités de production pharmaceutiques suffisantes et permettre aux innovations d'être développées et produites en France.

- **Développer et faire émerger les formations** initiales et tout au long de la vie nécessaire à disposer des compétences pour réaliser les objectifs proposés.

Le Gouvernement a décidé de confier à cinq personnalités qualifiées le pilotage du CSIS 2021 pour analyser des options ambitieuses d'évolution de nos politiques publiques dans le domaine, aller à la rencontre des acteurs majeurs de la santé et de l'innovation dans notre pays, et proposer une vision stratégique commune permettant de répondre aux ambitions gouvernementales :

- **Agnès AUDIER**, Ingénieure des Mines, spécialiste des enjeux de transformation notamment digitale, en particulier concernant l'industrie 4.0 ou « industrie du futur » et de la transformation des services publics, ancienne Directrice associée au Boston Consulting Group.

- **Muriel DAHAN**, docteure en pharmacie, membre de l'Académie nationale de pharmacie, inspectrice IGAS, a apporté son expérience dans la société civile, au ministère de la santé et à l'INCa, membre de la task force interministérielle vaccins.

- **José-Alain SAHEL**, Professeur d'Ophtalmologie à Sorbonne Université, a créé une structure dans l'hôpital intégrant la recherche, l'innovation, le développement technologique et les solutions pour les malades, Directeur de l'IHU FOReSIGHT, membre de l'Institut.

- **Lyse SANTORO**, agrégée, docteur en immunologie, au service depuis de nombreuses années de l'innovation médicale, avec des expériences dans le public, les ministères mais également dans le domaine de l'entrepreneuriat, Directrice Générale de la société THAC, membre du HCERES.

- **Jean-Charles SORIA**, oncologue médical et Professeur de médecine à l'université Paris-Saclay, expert international de la médecine de précision, de l'immunothérapie et du cancer du poumon, Directeur général de Gustave Roussy.

Les administrations concernées seront pleinement mobilisées pour participer aux travaux et inventer les adaptations indispensables de nos politiques publiques de demain.

Les ministres ont réaffirmé leur engagement et leur présence aux côtés des acteurs des industries de santé pour faire face aux défis de santé publique, de recherche et de

compétitivité, scientifique et industrielle des produits de santé. Les conclusions du CSIS sont attendues pour la fin du second trimestre 2021 pour ainsi permettre à la France de sortir plus forte de la crise actuelle et de se projeter dans la décennie à venir avec l'ambition de produire et mettre à disposition des patients et des soignants les innovations en santé de demain.

Contacts presse :

Cabinet d'Olivier Véran :

Mèl : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Frédérique Vidal :

Mèl : secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher :

Mèl : presse@industrie.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)